

SÉANCE DU 01 AVRIL 2019

Date de convocation : 28/03/2019

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille dix-neuf, le premier avril, à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Noël BOURNONVILLE, Sophia RIOT, Isabelle PARIS, Gisèle LE MOIGNE, Anne PINEAU, Patrick LERETEUX, Daniel AUGUIN, Françoise RUFFAULT, Lionel VAN AERTRYCK, Margaux PENARD, Tristan LE HEGARAT, Fabienne NOURRY, Romain LEMARCHAND, Alexis DUFLOT.

Absent : Jérôme BOURNONVILLE ayant donné procuration de vote à Sophia RIOT

Secrétaire : Alexis DUFLOT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX MAIRIE-SALLE POLYVALENTE – POINT AVEC L'ARCHITECTE

M. GAUTIER, architecte, a été contraint d'annuler le rendez-vous prévu afin d'échanger avec les élus sur l'avancement des travaux de la mairie – salle polyvalente attenante.

2019-15 TRAVAUX MAIRIE – SALLE POLYVALENTE – LOT N°2- AVENANT N°2

Dans le cadre des travaux de restructuration et de rénovation de la Mairie et salle polyvalente attenante, la commune a reçu un avenant N°2 pour le lot N°2 Charpente bois-couverture-traitement des bois (ETS COUET) d'un montant de 5 851.05 € HT.

Lors de l'appel d'offre, une erreur de calcul dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), ne prend pas en compte dans la somme totale les lignes 02.3.1.1 Poteaux / 02.3.1.2 Empannons-Arbalétriers et 02.3.1.3.1 Pannes en oeuvre.

L'augmentation est de 27.79 % sur le lot N°2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Refuse** l'avenant N°2 d'un montant de 5 851.05 € HT de l'entreprise COUET.

2019-16 BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019

Le compte administratif 2018 fait ressortir :

- un excédent de la section de fonctionnement de 168 511.91 €
- et un excédent de la section d'investissement de 168 055.18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 voix CONTRE (Lionel VAN AERTRYCK, Gisèle LE MOIGNE, Romain LEMARCHAND) et 12 voix POUR décide de:

- **affecter** la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement soit 168 511.91€ en section d'investissement – article 1068
- **reporter** l'excédent de clôture en section d'investissement R 001 : 168 055.18 €

2019-17 BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019

Le compte administratif 2018 fait ressortir :

- un excédent de la section d'exploitation de 20 770.18€
- et un déficit d'investissement de clôture de 22 331 37 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **affecter** la somme de 20 770.18 € en section d'investissement - article 1068
- **reporter** le déficit de clôture en section d'investissement article D001: 22 331.37 €

2019-18 BUDGET LOTISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019

Le compte administratif 2018 fait ressortir :

- un excédent de la section de fonctionnement de 183 448.00 €
- un déficit de la section d'investissement de 27 570.18 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **reporter** l'excédent de 183 448.00 € en section de fonctionnement, article R002
- **reporter** le déficit de la section d'investissement article D001: 27 570.18 €

2019-19 BUDGET SPIC PHOTOVOLTAIQUE – AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019

Le compte administratif 2018 fait ressortir :

- un excédent de la section d'exploitation de 1605.70 €
- un excédent de la section d'investissement de 1731.57 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **affecter** l'excédent de 1605.70 € en section d'investissement - article 1068
- **reporter** l'excédent de 1731.57 € en section d'investissement article R001

2019-20 BUDGET ZAC – AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019

Le compte administratif 2018 fait ressortir :

- un déficit de la section de fonctionnement de 4239.59 €
- et un déficit d'investissement de clôture de 85 689.53 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **reporter** la somme de 4239.59 € en section de fonctionnement, article D002
- **reporter** la somme de 85 689.53 € en section d'investissement, article D001

2019-21 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté les budgets primitifs 2019 équilibrés en dépenses et recettes, comme suit :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNE	946 178.28 €	636 668.46 €
ASSAINISSEMENT	37 117.09 €	164 851.04 €
LOTISSEMENT	347 047.55 €	280 967.52 €
SPIC	12 016.87 €	9 877.12 €
ZAC	6 443.44 €	92 132.97 €

- **Budget principal Commune** : 12 voix POUR et 3 voix CONTRE (L. VAN AERTRYCK, G. LE MOIGNE, R. LEMARCHAND).
- **Budget assainissement** : approuvé à l'unanimité.
- **Budget Lotissement** : approuvé à l'unanimité.
- **Budget ZAC** : approuvé à l'unanimité.
- **Budget Spic Photovoltaïque** : approuvé à l'unanimité.

2019-22 VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de ne pas modifier les taux actuels pour l'année 2019.
 - Taxe d'habitation : 14.39 %
 - Taxe foncière (bâti) : 17.26 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 36.01 %

2019-23 REMBOURSEMENT DES CHARGES DE PERSONNEL PAR LES BUDGETS ANNEXES

Vu le Code général des collectivités territoriales, ainsi que les instructions comptables et budgétaires M14, M4 et M49,

Considérant que les budgets annexes Assainissement, ZAC, Lotissement et SPIC Photovoltaïque, n'ont pas leurs propres services et qu'en conséquence ce sont les moyens généraux de la Commune qui sont utilisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Affecte** les charges suivantes du budget principal sur les budgets annexes :

Assainissement	9 612,98 €
ZAC	203,85 €
Lotissement	1 426,92 €
SPIC Photovoltaïque	1 019,23 €
Total remboursement 2019	12 262,98 €

2019-24 CONVENTION RIPAME (Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants)

La commune de Saint-Médard sur Ille met à disposition de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, le local situé 2 place de l'église pour le fonctionnement du RIPAME.

La salle est utilisée par la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné pour le fonctionnement du RIPAME les mardi et jeudi de 9h à 12h.

La commune s'engage à prendre en charge les frais correspondant à l'entretien et assume directement la responsabilité de l'équipement et des installations techniques.

En contrepartie, la commune facturera à la communauté de communes les coûts correspondants aux charges d'entretien du bâtiment, selon un montant forfaitaire établi comme suit :

- 650€ par an correspondant à une séance hebdomadaire
- 1300€ par an correspondant à deux séances hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** la convention RIPAME
- **Autorise** M. le Maire à la signer

2019-25 CONVENTION ALSH AVEC LA COMMUNE DE GUIPEL

La commune de Saint-Médard-sur-Ille a reçu la demande de renouvellement de la convention de financement afin de permettre aux enfants de Guipel de bénéficier des services de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Saint-Médard-sur-Ille. Le montant de la participation s'élève à 11.98 € par jour et par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention avec la commune de Guipel.

2019-26 SKATE PARK CONTEST 35 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Le Skate Park Contest 35 est organisé sur le département d'Ille-et-Vilaine par l'association Ride Like Share. Cet événement qui se terminera par une finale à Rennes en mai prochain fera une étape le 20 avril sur le nouvel équipement « Skate Park » à St Médard sur Ille. L'association demande une éventuelle aide financière de la commune notamment pour les frais du poste de secours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (14 voix POUR et 1 voix CONTRE : Jérôme BOURNONVILLE),

- **Décide** d'apporter une aide financière de 200 € à l'association Ride Like Share.

INFORMATION DES ACTES SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION

❖ 2 Chariots de ménage

Entreprise : GROUPE RESO

Montant : 386.28 € TTC

❖ Analyses légionelles

Entreprise : LABOCEA

Montant : 426.72 € TTC

INFORMATIONS DIVERSES

- Date du prochain conseil municipal : Lundi 6 mai 2019 à 20h

Fin à 22h20

N. BOURNONVILLE		S. RIOT	
P. LERETEUX		I. PARIS	
J. BOURNONVILLE	Absent ayant donné pouvoir à S. Riot	D. AUGUIN	
G. LE MOIGNE		A. PINEAU	
F. RUFFAULT		F. NOURRY	
L. VAN AERTRYCK		R. LEMARCHAND	
T. LE HÉGARAT		A. DUFLOT	
M. PÉNARD			